



Salle polyvalente de Nanteuil-les-Meaux
Rue du Dr Oblin – 77100 Nanteuil-les-Meaux
www.taekwondonanteuil77.com

FICHE D'INSCRIPTION

Saison 2026 - 2027

NOM : _____ PRENOM : _____

DATE & LIEU DE NAISSANCE : _____

ADRESSE : _____

PROFESSION (adulte) : _____

CONTACTS : - domicile : _____ - portable : _____

POIDS : _____ - mail : _____

AUTRES LOISIRS : _____

Pièces à fournir pour l'adhésion au club :

- Pour les nouveaux licenciés : 1 photo (avec nom et prénom au dos)
- Certificat médical d'aptitude à la pratique du **TAEKWONDO** à fournir dans les plus brefs délais / Tampon du médecin pour les anciens licenciés sur le passeport (à côté de la licence)
- Fiche d'inscription + autorisation parentale pour les mineurs (à compléter et signer ci-dessous)

COTISATIONS ANNUELLES

* Nouveaux licenciés :

- ado/adulte à partir de 13 ans (adhésion + licence + passeport) = **255 euros** (ou 3 x 85)
- enfant (adhésion + licence + passeport) = **225 euros** (ou 3 x 75)

* Anciens licenciés :

- ado/adulte (adhésion + licence) = **235 euros** (ou 78 + 78 + 79)
- enfant (adhésion + licence) = **205 euros** (ou 68 + 68 + 69)

La licence (40€) et le passeport fédéral (20€) sont obligatoires et compris dans le prix de la cotisation.

Ne pas mettre d'ordre en cas de paiement par chèque (tampon de l'association)

POSSIBILITE DE REGLEMENT EN 3 FOIS (3 chèques sur 3 mois : fin sept. fin oct. fin nov.)

ATTN : si règlement en espèces, les cotisations seront acquittées en un seul paiement.

Aucun remboursement ne sera accepté en cours d'année.

A partir du deuxième membre inscrit d'une même famille, la licence est offerte (- 40 euros)

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné _____ parent/tuteur légal de l'enfant _____

autorise ce dernier à pratiquer le **TAEKWONDO**.

Date et signature précédée de la mention « Lu et approuvé » : _____

REGLEMENT INTERIEUR

EN DEHORS DE LA SALLE

Art. 1 - Aucune plainte ne sera entendue par les membres du comité directeur concernant l'enseignement. Il faudra vous adresser directement aux professeurs concernés mais en revanche, toutes suggestions concernant le club seront les bienvenues.

Art. 2 - Le respect d'autrui et des biens est fondamental pour tous les membres de l'association qui doivent adopter un comportement irréprochable hors de la salle de cours et en particulier lors de l'utilisation des vestiaires et des sanitaires mis à leur disposition.

Art. 3 - Les pratiquants sont également priés de respecter les installations qui se trouvent en dehors de l'enceinte du gymnase et leur utilisation doit être soumise à l'accord des professeurs ou du gardien.

Art. 4 - Les parents peuvent venir voir leurs enfants évoluer dans leur pratique du Taekwondo mais il est souhaitable de venir au début ou à la fin des cours ceci afin de préserver la concentration des pratiquants. Au moment de la dépose au club, les parents sont aussi priés de s'assurer de la présence d'un des professeurs avant de quitter leurs enfants.

A la fin du cours, il est souhaitable que les enfants attendent leurs parents dans la salle ; le club se décharge de toute responsabilité pour tous ceux qui ne respecteraient pas ces règles.

Art. 5 - Le club se dégage de toute responsabilité concernant les pertes et les vols d'effets personnels ; vous êtes donc priés de n'apporter aucun objet de valeur (bijoux, argent...) pendant les heures de cours.

DANS LA SALLE

Art. 1 - En accord avec le principe du respect des valeurs de la République et de la laïcité, dans l'enceinte du club, le Taekwondo se pratique sans signe ostentatoire d'appartenance à une religion, à une idéologie ou à une quelconque revendication identitaire. Le pratiquant doit se présenter avec son Do Bok (tenue traditionnelle du pratiquant) qui doit être porté dans un état correct sans aucun autre accessoire vestimentaire excepté s'il a une prescription médicale.

Art. 2 - Hygiène et sécurité : il est obligatoire d'avoir les ongles correctement coupés afin d'éviter tout accident et le port des bijoux n'est pas autorisé lors des cours.

Art. 3 - Les directives dans la salle d'entraînement seront données par les professeurs, elles doivent être écoutées et respectées par tous sans exception.

Art. 4 - Une certaine attitude est demandée aux pratiquants à savoir qu'une conversation modérée est tolérée mais aussi l'esprit de hiérarchie (gradé ou non). D'autre part, les retards réguliers non justifiés aux entraînements seront sanctionnés.

Art. 5 - Le Dojang est un lieu sacré où la discipline reste l'élément de vie incontournable ; les instructeurs respectent les élèves et les élèves respectent à leur tour leurs instructeurs et leurs partenaires d'entraînement.

Chaque élève est donc garant de cette discipline et des règles de fonctionnement.

Les professeurs se réservent le droit d'exclure du cours toutes personnes qui ne respecteraient pas les règles prescrites ou qui sèmeraient le désordre et l'indiscipline au sein du groupe des pratiquants.

Art. 6 - Le professeur se réserve le droit d'annuler le cours si un nombre minimum d'élèves présents n'est pas atteint.

Les chaussures de ville ne sont pas autorisées lors des entraînements ; les pratiquants sont invités à utiliser des chaussures adaptées au sport en salle ou rester pied nu, merci de votre compréhension.

Le Taekwondo étant pratiqué au sein du club en tant qu'activité de loisir, les adhérents désirant se diriger vers la compétition devront prévoir des frais liés aux formalités d'inscription, au déplacement et à l'hébergement.

Les futurs compétiteurs seront sélectionnés au préalable sur leurs capacités et leur motivation.

Certaines protections obligatoires pour la pratique de la compétition sont également à la charge des combattants (en cas de nécessité, le club pourra prêter gracieusement certains équipements)

Pour les renseignements complémentaires, vous pourrez vous adresser au responsable compétition du club.

N'achetez rien sans consulter les professeurs qui vous conseilleront sur le matériel à acquérir en bénéficiant des prix club.

N'oubliez jamais ces règles de base: ponctualité, courtoisie, respect, persévérance, maîtrise de soi et combativité.

"L'ART MARTIAL, C'EST L'ECOLE DE LA VIE"

NOUS VOUS REMERCIONS DE BIEN VOULOIR RESPECTER CE REGLEMENT ET NOUS VOUS SOUHAITONS A TOUTES ET A TOUS UNE BONNE SAISON 2026/2027.

Signature précédée de la mention « J'ai bien pris connaissance du règlement intérieur »